Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00419 **Publié le 30 octobre 2026**

Arrêté n° 2026-704/PR du 9 octobre 2026

Portant délégation de signature au directeur par intérim, aux chefs de service et aux adjoints aux chefs de service relevant de la direction des ports et aéroports de la province des îles Loyauté

Le président de l'assemblée de la province des îles Loyauté,

Vu la loi organique modifiée n° 99 – 209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi modifiée n° 99 – 210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 2019 – 44/API du 30 juillet 2019 relative à l'organisation des services provinciaux,

Vu la délibération n°2026-42/API du 3 juillet 2026, portant élection du président et du bureau de l' assemblée de la province des îles Loyauté,

Vu l'arrêté modifié n° 2019 – 459/PR du 11 septembre 2019 portant organisation de la direction des ports et aéroports de la province des îles Loyauté ;

Vu l'arrêté n° 2021 – 270/PR du 31 mai 2021 relatif à l'affectation et à la nomination de monsieur Louis KATRAWA en qualité de chef de service adjoint des ports de la direction des ports et aéroports de la province des îles Loyauté ;

Vu l'arrêté n°2021 – 290/PR du 08 juin 2021 relatif à l'affectation et à la nomination de monsieur Christophe HAOCAS en qualité de chef de service des aéroports de la direction des ports et aéroports de la province des îles Loyauté ;

Vu l'arrêté n°2021 – 343/PR du 05 juillet 2021 relatif à l'affectation et à la nomination de monsieur Gianni MOELJONO en qualité de chef de service adjoint des aéroports de la direction des ports et aéroports de la province des îles Loyauté ;

Vu l'arrêté n°2024 – 395/PR du 04 juillet 2024 relatif à la nomination de monsieur Jacques LALIE, agent contractuel de droit public, en qualité de chef du service des ports de la direction des ports et aéroports de la province des îles Loyauté ;

Vu l'arrêté n° 2026 – 690/PR du 29 septembre 2026 relatif à la nomination de monsieur Etienne WANEISI, ingénieur 3ème grade du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie, en qualité de directeur par intérim des ports et aéroports de la province des îles Loyauté ;

ARRETE

Article 1 :

A compter du 15 septembre 2026, une délégation permanente est donnée à Monsieur WANEISI Etienne, directeur par intérim des ports et aéroports de la province des îles Loyauté, à l'effet de signer au nom du président de l'assemblée de la province des îles Loyauté, tous actes, documents et correspondances relevant du champ d'attribution de sa direction, et notamment :

a) Certaines décisions concernant la gestion du personnel de sa direction, dont les décisions en matière de congés annuels et les ordres de service en Nouvelle Calédonie des agents de sa direction,

b) Les réquisitions des moyens de transport de matériel pour sa direction,

c) Les contrats dont le montant est inférieur à 20 000 000 F CFP notamment ceux fixés au I et II de l'article 2 de la délibération modifiée n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des contrats et marchés publics, ainsi que leurs avenants qui n'ont pas pour effet de porter leur montant au-dessus du seuil réglementaire, à l'exclusion des actes de résiliation de marché,

d) L'engagement et la liquidation des dépenses de fonctionnement et d'investissement de sa direction dans la limite des crédits inscrits.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Etienne WANEISI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1 ci-dessus, est exercée dans la limite des attributions de leur service respectif, par :

- Monsieur Jacques LALIE, chef de service des ports
- Monsieur Christophe HAOCAS, chef de service des aéroports
- Monsieur Louis KATRAWA, chef de service adjoint des ports
- Monsieur Gianni MOELJONO, chef de service adjoint des aéroports

Article 3 : Pour compter de la date de notification du présent acte, les précédents arrêtés ou décisions ayant le même objet sont abrogés.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis au commissaire délégué de la République pour la province des îles Loyauté, notifié aux intéressés et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le Président de la Province des Iles Loyauté par délégation le Secrétaire Général Adjoint par intérim

HANNER XALITE